



## CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE « 5 Jours Pour Entreprendre »

**ENTRE** (Organisme de formation)  
Chambre de commerce et d'industrie des Landes.....  
Représentée par M. Michel DUCASSÉ, Directeur Général..... ,  
d'une part,

**ET** (Nom, prénom et adresse du cocontractant ci-après désigné le stagiaire)  
.....  
.....  
d'autre part,

est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L.6353-3 du Code du travail.

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

---

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée « 5 jours pour entreprendre ».

### **ARTICLE 2 : NATURE, PROGRAMME ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION**

---

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de développement des compétences au sens de l'article L6321-1 du Code du travail.
- Elle a pour objectif de donner au porteur de projet la maîtrise des bases de la création-reprise d'entreprise en vue de la préparation de son dossier de création ou de reprise d'entreprise.
- A l'issue de la formation, une attestation sera délivrée au stagiaire.
- Sa durée est fixée à 35 heures.
- Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

### **ARTICLE 3 : NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE**

---

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualification(s) auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant :

Premier état de connaissance de la gestion de la création d'entreprise (ou de la reprise d'entreprise), tel qu'il peut être acquis après avoir participé aux ateliers thématiques organisés par la CCI des Landes.

#### **ARTICLE 4 : ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION**

---

- L'action de formation aura lieu du     au     à     .
- Elle est organisée pour un effectif de 15 stagiaires maximum.
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :  
Salles, matériel de la CCI des Landes. Evaluation de fin de stage par la CCI des Landes

Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.

- Les références des personnes chargées de la formation sont indiqués dans le programme annexé.

#### **ARTICLE 5 : DELAI DE RETRACTATION**

---

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre simple ou email.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

#### **ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIERES**

---

- Le prix de l'action de formation est fixé à 152 (cent cinquante deux) euros net de taxe ou 112 (cent douze euros) euros net de taxe à la suite de deux ateliers thématiques.

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné lors de son inscription. Le paiement sera encaissé par la CCI des Landes au plus tôt le 1<sup>er</sup> jour de la formation.

#### **ARTICLE 7 : INTERRUPTION DU STAGE**

---

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations non suivies sont remboursées au stagiaire au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

**ARTICLE 8 : CAS DE DIFFEREND**

---

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grande Instance de Mont de Marsan sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Mont de Marsan , le

Pour le stagiaire  
(nom et prénom du signataire)

.....  
.....  
.....

Signature

Pour l'organisme de formation  
(nom et qualité du signataire)

M. Michel DUCASSÉ,  
Directeur Général.....  
.....

Signature et cachet